

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 20 juillet 2017.

RÉSOLUTION

2017-156

TRAVAUX PUBLICS

ENGAGEMENT DE JOURNALIERS-OPÉRATEURS SAISONNIERS (ÉTÉ)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE la Commission a autorisé (résolution numéro 2017-089) le directeur général à procéder à l'affichage de deux postes de journaliers-opérateurs vacants à la liste des employés saisonniers réguliers (été) aux travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a formé un comité de sélection qui a procédé à des entrevues d'embauche;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande de retenir les candidatures de Mess Gary Rehel et Terry Wall;

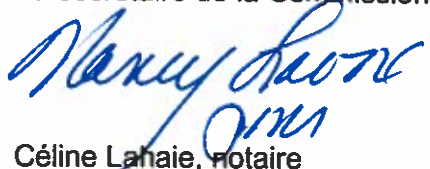
EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission autorise le directeur général à procéder à l'engagement de Mess Gary Rehel et Terry Wall, à titre de journaliers-opérateurs saisonniers réguliers (été), à compter du 17 juillet 2017, au salaire prévu à l'échelon 1 pour les périodes prévues à la liste des employés saisonniers approuvée par la Commission (résolution numéro 2017-089);

Les conditions de travail sont celles prévues à la convention collective liant la Ville à ses travailleuses et travailleurs.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02.320.01.141 (rémunération saisonniers – travaux publics).

La secrétaire de la Commission,



Céline Lahaie, notaire